MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est donné à tous les contribuables de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice par la soussignée, Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière que le 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2024-651 sur la régie interne et les normes durant les séances de conseil;
- Règlement numéro 2024-652 modifiant le règlement numéro 2018-584 sur la gestion contractuelle.

Lesdits règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Les présents règlement entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 10^{e} jour du mois de décembre 2024.

Andrée Neault
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-contre en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Andrée Neault
Directrice générale et greffière-trésorière